DÉCISION DU CONSEIL

du 23 janvier 2018

portant nomination de membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour l'Italie

(2018/C 31/04)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union [1], et notamment ses articles 23 et 24,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

considérant ce qui suit:

(1) Par sa décision du 20 septembre 2016 [2], le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (ci-après dénommé le «comité») pour la période allant du 25 septembre 2016 au 24 septembre 2018.

(2) Le gouvernement italien a présenté des candidatures pour plusieurs sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période expirant le 24 septembre 2018:

I. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

Pays	Membres titulaires	Membre suppléant
Italie	M. Salvatore MARRA M. Giuseppe CASUCCI	Mme Ilaria FONTANIN

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays	Membres titulaires	Membre suppléant
Italie	Mme Paola ASTORRI M. Fabio ANTONILLI	Mme Serena FACELLO

Article 2

Le Conseil nommera ultérieurement les membres titulaires et suppléants non encore désignés.

[1] JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.
[2] Décision du Conseil du 20 septembre 2016 portant nomination des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (JO C 348 du 23.9.2016, p. 3).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 23 janvier 2018.

Par le Conseil

Le président

V. GORANOV